

Fiche technique sur le naufrage de Credit Suisse au printemps 2023

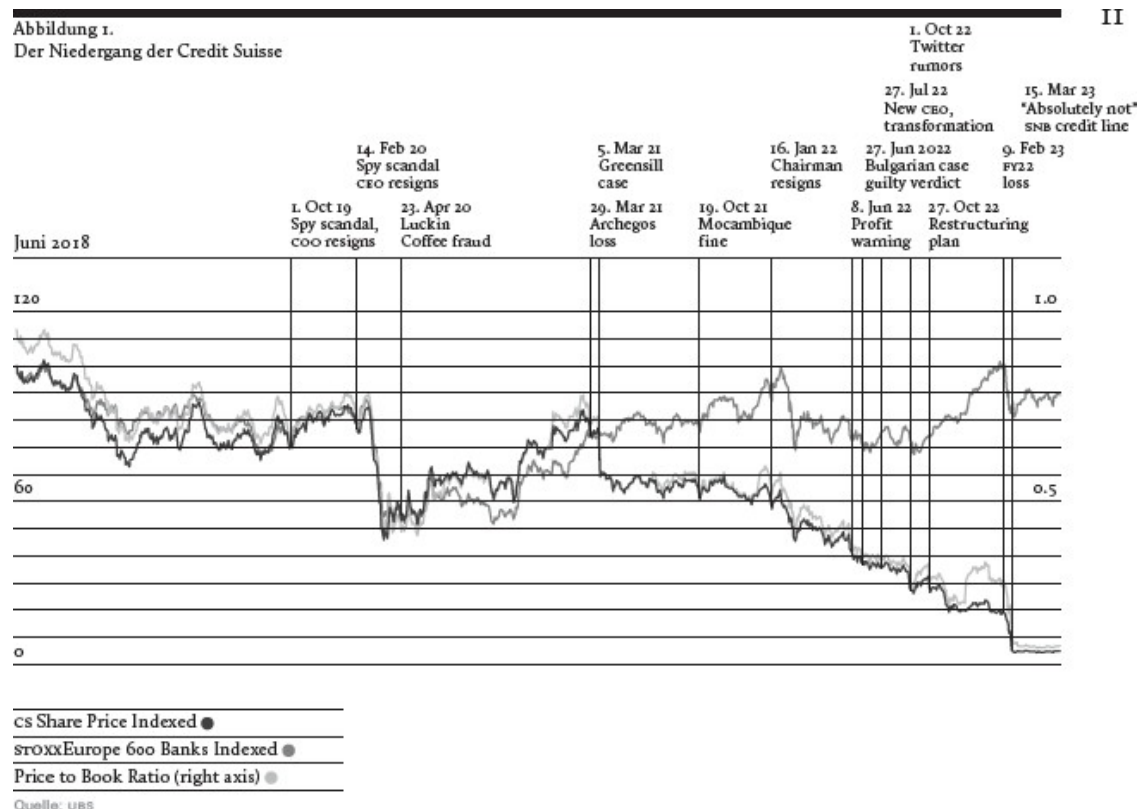
Il y a un an déjà, le groupe d'experts « Stabilité des banques » créé par le Conseil fédéral a mis fin, dans son rapport publié le 1^{er} septembre 2023, à la fable selon laquelle Credit Suisse aurait sombré à cause d'un cas de force majeure – un *bank run* imprévisible.

Le rapport présente un tableau clair sur deux points :

1. L'effondrement était prévisible depuis des années avant le printemps 2023.
2. L'autorité de surveillance compétente a permis à Credit Suisse pendant des années de présenter ses fonds propres sous un jour plus flatteur qu'ils ne l'étaient en réalité.

Une catastrophe annoncée

En mars 2021, les scandales Greensill et Archegos ont éclaté. Le graphique suivant présente l'évolution ultérieure du cours des actions de Credit Suisse par rapport aux banques européennes (rapport d'expert page 11) :



Le groupe d'experts tire ainsi la conclusion sans fard :

« Il serait pourtant présomptueux de caractériser la crise de Credit Suisse de crise de confiance sortie de nulle part. Après tout, le cours de l'action a perdu 90 % de sa valeur entre 2021 et 2023, les notations ont été constamment réduites et les primes de défaillance des CDS ont bondi. » (Rapport groupe d'experts, page 15)



Pourtant, au lieu de redresser la barre, le conseil d'administration et la direction de Credit Suisse ont maintenu leur modèle commercial.

« La FINMA a observé les scandales, la chute des prix du marché, l'érosion des notations, l'envolée des prix du risque de défaillance, le changement sans cesse de gestion et la stratégie inadaptée de Credit Suisse et y a répondu en imposant des exigences prudentielles plus strictes. D'après les entretiens du groupe d'experts, la direction de la banque a toutefois été récalcitrante au cours des derniers mois avant le rachat et son interprétation de l'avenir de la banque était différente de celle de l'autorité. »

(Rapport groupe d'experts, page 61)

L'autorité de surveillance compétente a autorisé Credit Suisse à présenter ses fonds propres sous un jour plus flatteur

Mais d'un autre côté, le rapport du groupe d'experts montre également que la FINMA a permis à Credit Suisse depuis des années de présenter ses fonds propres sous un jour plus flatteur qu'ils ne l'étaient en réalité. Les experts demandent dans leur rapport (page 15) : « Comment une banque peut-elle être à la fois saine sur le plan réglementaire et au bord de l'effondrement ? »

Le groupe d'experts explique alors : « Il convient de souligner que cette crise s'est aggravée, bien que la BNS et la FINMA aient confirmé que Credit Suisse remplissait à tout moment les exigences réglementaires en matière de liquidités et de fonds propres. (...) L'autorité de surveillance exigerait effectivement d'une banque moins de fonds propres que dans le cas d'une interprétation plus stricte des règles pour lui laisser le temps de remédier à des manquements ou de s'adapter à de nouvelles dispositions ou particularités. On peut citer à titre d'exemple une décote de fonds propres liée à un modèle, une mansuétude réglementaire dans l'application de « filtres réglementaires » ou l'adaptation retardée des méthodes d'évaluation. Par conséquent, la qualité des fonds propres de base durs (core equity tier 1, CET1) déclarés peut varier d'un établissement à l'autre, ce qui peut susciter de l'incertitude chez les acteurs du marché. » (Rapport groupe d'experts, page 15).

« La FINMA avait effectivement accordé à Credit Suisse des allègements en matière de fonds propres, des périodes de transition et des voies d'adaptation aux nouvelles réglementations, aux prescriptions relatives à la présentation des comptes et aux structures du groupe. (...) Ce changement a été largement neutralisé pour le calcul des fonds propres réglementaires au moyen d'un filtre réglementaire. L'importance du filtre réglementaire variait dans le temps mais était considérable. Au troisième trimestre 2022, l'impact net du filtre s'élevait à 11,9 milliards de francs, soit plus d'un tiers des fonds propres CET1 déclarés.

L'allègement a été accordé pour une durée illimitée pendant laquelle les valeurs comptables des différentes filiales étaient vérifiées annuellement sur la base de leur valeur intrinsèque (examen du besoin de dépréciation comptable) par la FINMA ou à la demande de cette dernière par une société d'audit indépendante. » (Rapport groupe d'experts, page 71)

La FINMA a permis au Credit Suisse pendant des années de travailler avec des fonds propres moins importants que les dispositions réglementaires. Le graphique ci-dessous montre le niveau du capital CET1 avec et sans filtre (sur la base du rapport trimestriel de Credit Suisse SA à partir du 4^e trimestre 2019) :

